Image not found or type unknown

Gérants majoritaires et associés uniques : l'échéance URSSAF du 5 avril est annulée

Actualité législative publié le **06/04/2020**, vu **758 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité économique, l'ACOSS annonce à nouveau plusieurs mesures pour les non salariés et les employeurs.

ANNULATION DE L'ÉCHÉANCE DU 5 AVRIL

L'échéance mensuelle du 20 mars ne sera pas prélevée, le montant de cette échéance sera lissé sur les échéances à venir (avril à décembre).

AUTRES MESURES DE SOUTIEN

En complément de cette mesure, l'URSSAF invite les non salariés à solliciter les mesures suivantes :

- l'octroi de délais de paiement, y compris par anticipation. Il n'y aura ni majoration de retard ni pénalité ;
- un ajustement de votre échéancier de cotisations pour tenir compte d'ores et déjà d'une baisse de revenu, en réestimant le revenu sans attendre la déclaration annuelle ;
- l'intervention de l'action sociale pour la prise en charge partielle ou totale des cotisations ou pour l'attribution d'une aide financière exceptionnelle.

OÙ S'ADRESSER ?

Si vous relevez du régime des professions libérales

Connectez-vous à votre espace en ligne sur urssaf.fr et adressez un message via la rubrique « Une formalité déclarative » > « Déclarer une situation exceptionnelle ». Il est également possible de joindre votre Urssaf par téléphone au 3957 (0,12€ / min + prix appel) ou au 0 806 804 209 (service gratuit + prix appel) pour les praticiens et auxiliaires médicaux.

Si vous relevez du régime des artisans commerçants

Contactez votre Urssaf :

- Par internet sur secu-independants.fr, Mon compte pour une demande de délai ou de revenu

estimé,
- Par courriel, en choisissant l'objet « Vos cotisations », motif « Difficultés de paiement » ,
- Par téléphone au 3698 (service gratuit + prix appel)

Par Muriel Giraud ? GerantdeSARL.comhttps://www.assistant-juridique.fr/delai_paiement_organismes.jsp

Articles sur le même sujet :

- Récupérer une facture impayée
- 10 astuces pour éviter les impayés
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Révoquer un gérant de SARL
- Réaliser une assemblée annuelle de SARL
- Dividendes : mode d'emploi
- Dissoudre une SARL
- Guide pratique de la SARL

- Comment vérifier la solvabilité d'un client ?
- Droit de rétention en cas d'impayé : conditions et modalités
- Impayé : comment faire jouer l'exception d'inexécution ?
- Impayé : comment faire jouer la clause résolutoire ?
- Comment éviter les impayés ?
- Quelle est la date limite de paiement d'une facture ?
- Délai de prescription d'une facture
- Le rejet d'un chèque sans provision
- Comment éviter les impayés ?
- Facture impayée : négocier ses dettes
- Facture impayée : obtenir un délai de grâce
- Factures : les mentions obligatoires
- Modèle de facture avec TVA
- Modèle de facture sans TVA

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés